

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Le jeudi 18 décembre 2025 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 12/12/2025La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, et M. Alain DUBREUCQ, 3ème vice-président**Objet** : Décision
modificative n°3 – Exercice
2025 (point 1)Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Marie MACKE ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Néant
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ;

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ;
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Christophe PILCH ;
CALL : Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.

RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU
CAHC : M. Régis DELATTRE ;
CALL : Néant

Nombre de titulaires
présents :
9Nombre de suppléants
présents :
3Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ; M. Bernard DELIERS.
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCA .

Nombre de suppléants
votants :
3Pouvoir(s) :
4Nombre total de
votants :
16

Suppléances : M. Régis DELATTRE a suppléé M. Christophe PILCH ; Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à M. Alain DUBREUCQ ; Mme Valérie CUVILLIER a donné pouvoir à M. Pierre CHÉRET ; M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; Mme Martine CHWICKO a donné pouvoir à M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Secrétaire de séance : M. Pierre CHERETAccusé de réception du
contrôle de légalitéAdministration : Paskal BARBELETTE ; Nathan DELGUSTE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPLe : **19/12/2025**Publication
Le : **19/12/2025**

Certifié exécutoire

Le : **19/12/2025**

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Décision modificative n°3 – Exercice 2025 – Budget annexe M43

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;

Vu la délibération n°2025/17/CS du comité syndical d'Artois Mobilités du 4 avril 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe selon la nomenclature comptable M43 ;

Considérant la nécessité de réviser les crédits inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative n°3 de l'exercice 2025 du budget annexe, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : VOTE les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Résultat du vote :

Abstention(s) : ☐

Pour : ☒ 16

Contre : ☐

Fait et délibéré le 18/12/2025

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

